



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aérospatiale

Question écrite n° 9649

Texte de la question

M. Jean Tardito attire l'attention du M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur le projet de constitution d'une société commune entre les activités satellites d'Aérospatiale et de Deutsche-Aerospace. Ce projet recouvre la filialisation de l'établissement de Cannes (Alpes-Maritimes), lequel est intégré dans la division espace et défense d'Aérospatiale. Le comité d'établissement du site cannois ainsi que les organisations syndicales FO, CFE-CGC, CGT, CFDT se sont prononcés contre ce projet. Ils ne contestent pas la nécessité de développer des coopérations communes entre les industries européennes, mais estiment que le montage juridico-financier évoqué par la direction générale d'Aérospatiale n'est pas le plus judicieux pour garantir l'avance technologique de la France. Ce projet s'intègre dans un dispositif de privatisation et de transfert de capital social qui sacrifie des intérêts industriels stratégiques à des intérêts financiers. Sa concrétisation conduirait à l'abandon de notre indépendance nationale dans un secteur sensible lié aux satellites militaires de renseignement, pour lequel la France détient une avance technologique incontestée. Plutôt que de filialiser l'établissement de Cannes, il serait nécessaire de donner les moyens industriels, économiques, humains et sociaux à la société Aérospatiale, pour bâtir le groupe aéronautique et spatial qu'il se doit d'être. En conséquence, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire : pour que les salariés et leurs organisations syndicales aient accès à une information sérieuse et que leurs avis soient pris en compte ; pour que l'emploi soit préservé et développé ; pour que la solution retenue respecte les intérêts industriels et technologiques de la France ainsi que son indépendance.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur le projet de constitution d'une société commune entre les activités satellites d'Aérospatiale et de Deutsche Aerospace et manifeste son inquiétude au sujet du devenir de l'établissement de Cannes d'Aérospatiale qui découlerait de ce rapprochement. L'Aérospatiale, et tout particulièrement son établissement de Cannes, par sa maîtrise des technologies d'observation optique, détient une expertise stratégique dans le domaine sensible des satellites militaires de renseignements. Par ailleurs, sa compétence dans le domaine des satellites de télécommunications, secteur particulièrement concurrentiel, en fait également un élément clé du tissu industriel spatial français et européen. C'est pourquoi le ministre sera particulièrement vigilant en ce qui concerne tout projet de modification de l'organisation industrielle de l'Aérospatiale. Si un tel projet était proposé dans le contexte industriel actuel, le devenir du personnel de l'entreprise, qui représente son atout essentiel, serait bien entendu au cœur des préoccupations du ministre.

Données clés

Auteur : [M. Tardito Jean](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9649

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4696

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1419